



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Atelier en ligne

De la volonté politique à la législation : faire progresser la couverture sanitaire universelle en Afrique et en Asie-Pacifique

2 mars 2021
9 h-10 h 30 (HNEC, heure de Genève)

RAPPORT

Intervenants

Mme Pechdau Tohmeena, parlementaire, Thaïlande ; membre du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé

M. David Clarke, Responsable d'équipe CSU et droits des systèmes de santé, Organisation mondiale de la Santé (OMS)

M. Natondé Ake, Président de la Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales, Assemblée nationale du Bénin

Mme Aleksandra Blagojevic (modératrice), Responsable de programme pour le développement international, Union interparlementaire

Introduction

Des pays partout dans le monde se sont engagés en faveur de la couverture sanitaire universelle (CSU) dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) et ont réitéré leur engagement en 2019 par la résolution de l'Union interparlementaire (UIP) intitulée [Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé](#). Ces engagements politiques doivent être officialisés par l'adoption d'une législation nationale. Dans ce contexte, un atelier s'est tenu en ligne le 2 mars 2021 en vue d'aider les parlementaires et le personnel parlementaire des pays d'Afrique et d'Asie-Pacifique à mieux comprendre les règles de droit pour la CSU et la manière d'élaborer et de réformer les cadres législatifs pour soutenir la CSU.

Cet atelier a réuni plus de 60 participants de 23 pays, notamment des parlementaires, des membres du personnel parlementaire et des membres du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé.

Mme P. Tohmeena (Groupe consultatif de l'UIP sur la santé) a présenté le premier rapport sur la mise en œuvre de la résolution de l'UIP sur la CSU, intitulé [Actions parlementaires en matière de couverture sanitaire universelle dans le contexte de la COVID-19](#). À la suite de cet exposé, M. D. Clarke (OMS) est intervenu en qualité d'expert des règles de droit pour la CSU. Le Bénin a présenté l'approche suivie au niveau national. Un débat interactif a permis aux participants de mettre en commun les différentes expériences de leurs pays concernant les thèmes examinés.

Un environnement international pour la CSU

L'objectif de la CSU est exprimé dans les ODD et a été réaffirmé dans la résolution de l'UIP adoptée en 2019. Des organes régionaux comme l'Union africaine jouent aussi un rôle important pour encourager les pays à adopter les principes de la CSU.

Le rapport *Actions parlementaires en matière de couverture sanitaire universelle dans le contexte de la COVID-19* souligne que la pandémie de COVID-19 a anéanti une grande partie des progrès

réalisés en matière de développement au cours des 25 dernières années, y compris en ce qui concerne la CSU. Les parlements ont fait état de problèmes tels que la réduction des ressources destinées à la CSU, la perturbation des services de santé essentiels et les nouveaux obstacles à la couverture des soins de santé pour les populations vulnérables et marginalisées.

Le rapport révèle néanmoins que les parlements restent fermement engagés en faveur de la CSU, partout dans le monde. En dépit des défis posés par la pandémie, ils prennent des mesures pour adopter des législations propres à soutenir le droit à la santé, pour que des ressources suffisantes soient allouées au secteur de la santé afin de répondre à la pandémie de COVID-19 et d'améliorer l'accès à la santé, et pour contrôler l'impact de la riposte des gouvernements à la pandémie. Pendant la pandémie, la CSU peut offrir un cadre pour que les pays prennent des décisions relatives aux services de santé fondées sur les principes de l'accès équitable aux services de santé, de la protection contre les risques financiers et de la qualité des services de santé.

Si les instruments mondiaux et régionaux peuvent donner aux pays une feuille de route et les aider à progresser en matière de CSU au niveau national, il arrive néanmoins, comme il est ressorti de l'atelier, que les politiques et les financements en faveur de la santé soient mis à mal, notamment en raison de l'imposition de sanctions.

L'importance de la législation

L'atelier a mis en évidence que les pays reconnaissent l'importance de la législation non seulement pour répondre à la pandémie de COVID-19, mais aussi pour préserver les services de santé – en particulier pour les groupes vulnérables et marginalisés – et pour garantir le droit à la santé. Il a été souligné que le droit à la santé englobe divers aspects, notamment le droit de participer à la prise de décisions sur les systèmes de santé et le droit d'accéder aux services de santé. Il n'y a pas de solution universelle en matière de législation, et les parlementaires sont les mieux placés pour prendre des décisions adaptées à leurs contextes. Autre point important, les lois doivent impérativement tenir compte des mesures politiques que les pays veulent mettre en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. L'atelier a aussi mis en lumière le rôle de la science et des éléments établis scientifiquement pour orienter les priorités en matière de CSU au niveau national.

La pandémie de COVID-19 a dévoilé la faiblesse des lois relatives à la santé et constitue aujourd'hui une opportunité d'agir en faveur d'une législation plus solide. Il a été souligné en outre que la législation elle-même peut créer des vulnérabilités et restreindre l'accès à la santé. Les participants ont également évoqué l'enjeu que représente la mise en œuvre des cadres législatifs existants, du fait notamment du manque de ressources financières et humaines.

La CSU en tant que moyen de lutter contre la pauvreté et les inégalités

Les couches sociales les plus pauvres sont généralement davantage exposées aux risques d'avoir une mauvaise santé et de se heurter à des difficultés financières en raison du paiement des services de santé. L'atelier a permis aux participants de comprendre comment les différents pays ciblent, dans les programmes de CSU, ces populations en particulier ainsi que d'autres groupes vulnérables comme les femmes enceintes, les enfants et les personnes âgées.

Les participants ont insisté sur l'importance de la santé pour réduire la pauvreté dans le monde. La CSU doit s'inscrire dans le cadre d'une action plus globale en faveur d'une réforme sociale qui vise à lutter contre la pauvreté et les inégalités et qui associe étroitement le droit à la santé et le droit à la sécurité économique.

Gouvernance nationale

Les parlements jouent un rôle essentiel en ce qu'ils peuvent à la fois encourager des initiatives législatives et soutenir les efforts en faveur d'une réforme de la santé entrepris par les gouvernements. Lors de l'atelier, les participants ont souligné l'importance de la communication et de la collaboration entre les branches législative et exécutive du gouvernement. Les enjeux systémiques comme la pandémie de COVID-19 et la réalisation de la CSU nécessitent une approche qui intègre la société et le gouvernement dans leur ensemble. L'avancement de la CSU contribue aussi à gagner la confiance du public, qui sera dès lors plus enclin à coopérer à la mise en œuvre de mesures de

prévention des maladies comme celles qui ont été prises dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

L'UIP et ses partenaires continueront d'aider les parlements à renforcer leurs capacités pour qu'ils puissent s'investir dans des questions de santé complexes et multisectorielles. Les conclusions de l'atelier alimenteront le prochain rapport sur la mise en œuvre de la résolution de l'UIP sur la CSU, lequel sera élaboré fin 2021.